


**Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire  
du Domaine Public** -Articles L2111-14, L 2122-1, L 2125-1 du  
code général de la propriété des personnes publiques

**Toute demande doit impérativement être faite au  
minimum 10 JOURS OUVRES avant la date de  
début des travaux à l'adresse :**  
[domaine.public@ville-nevers.fr](mailto:domaine.public@ville-nevers.fr)

1. LE PETITIONNAIRE : <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> artisan <input type="checkbox"/> Entreprise mandatée par la Ville de Nevers	
Pour les Particuliers	Pour les entreprises/artisans :
Nom et prénoms :-----	Raison sociale :-----
	Nom, prénom :-----
	N° SIRET :-----
Adresse actuelle (si différente de l'adresse de facturation) :-----	
Adresse de facturation :-----	
Code postal-----	Localité :-----
Téléphone :-----	Fax :-----
e-mail : -----@-----	
2. LOCALISATION, DUREE ET NATURE DE L'OCCUPATION (précisez le type de travaux : couverture, façade, etc...)	
Adresse :-----	
<b>Nature de l'occupation</b> (type de travaux, etc....):-----	
Date prévisionnelle de début :-----	Date de fin :----- Nbre jours :-----
3. OBJET DE LA DEMANDE :	
<b>A. Travaux et chantiers :</b> <input type="checkbox"/> Echafaudage Longueur : Largeur : <input type="checkbox"/> Palissade Longueur : Largeur : <input type="checkbox"/> Dépôt de matériaux Longueur : Largeur : <input type="checkbox"/> Echelle Nombre : <input type="checkbox"/> Benne Nombre : Nbre de jours : <b>Veillez indiquer la longueur et la largeur pour le calcul de la superficie (emprise au sol)</b>	<b>B. Déménagement : forfait / jour neutralisation de trois places de stationnement</b>  <input type="checkbox"/> Déménagement (départ de Nevers) <input type="checkbox"/> Déménagement (de Nevers à Nevers) <input type="checkbox"/> Emménagement (arrivée sur Nevers) (Mise en place des panneaux réglementaires 48 heures à l'avance par les services municipaux)
<b>C. Stationnement : Nombre de places demandées</b> -----	
<input type="checkbox"/> Zone Bleue (forfait/ jour)  <input type="checkbox"/> Zone Blanche (forfait/ jour / semaine ou / mois)	Type de véhicule utilisé :----- Nombre :----- PTAC :----- Immatriculation :-----
<b>D. Animation de la Ville :</b> <input type="checkbox"/> animation sportive ou culturelle <input type="checkbox"/> animation non lucrative	
En cas de fin avant le terme prévu ou de prorogation, merci d'envoyer une déclaration écrite par mail à <a href="mailto:domaine-public@ville-nevers.fr">domaine-public@ville-nevers.fr</a> ou la déposer en Mairie, dans un délai de 48 heures afin que la facturation soit adaptée. <b>A défaut, l'arrêté municipal d'autorisation fera foi et la redevance sera calculée et facturée sur cette seule base, aucune réclamation ne sera admise.</b>	

Signature obligatoire du pétitionnaire au dos du formulaire 

#### 4. INCIDENCE SUR LA CIRCULATION

- Barrage de rue  Chaussée rétrécie / stationnement à cheval sur le trottoir
- Chantier immobilier\* (forfait hebdomadaire/mensuel/trimestriel)

\*(installations ayant une incidence sur la circulation sur une durée égale ou supérieure à une semaine) – Soumis à l'avis du service Gestion du Domaine Public.

ELEMENTS FACTURES A COMPTER DU 01/01/2019 (deliberation N° 2018_DLB204 du 18/12/2018)	PERIODICITE/QUANTITE	TARIFS
<b>DEMENAGEMENT</b>		
Avec fournitures et pose de panneaux par la Ville (forfait 3 places de stationnement) <b>avec ou sans chaussée rétrécie</b>	forfait/jour (3 places de stationnement)	<b>30.00€</b>
Avec fournitures et pose de panneaux par la Ville (forfait 3 places de stationnement) <b>avec Barrage de rue</b>	forfait/jour (3 places de stationnement)	<b>50.00€</b>
<b>FORFAITS DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX OU LIVRAISONS</b>		
Stationnement (tarifs par place/ou véhicule)	forfait journalier	<b>8.00€</b>
	forfait hebdomadaire	<b>20.00€</b>
	forfait mensuel	<b>50.00€</b>
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES TRAVAUX</b>		
INSTALLATION D'UN ECHAFAUDAGE	m <sup>2</sup> / semaine + droits fixes**	<b>1.65€</b>
INSTALLATION D'UNE PALISSADE	m <sup>2</sup> / semaine + droits fixes**	<b>1.65€</b>
INSTALLATION D'UN BUNGALOW	m <sup>2</sup> / semaine + droits fixes**	<b>1.65€</b>
DEPOTS DE MATERIAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC	m <sup>2</sup> / semaine + droits fixes**	<b>1.65€</b>
INSTALLATION D'UNE BENNE	unité/ jour + droits fixes**	<b>11.00€</b>
BARRAGE DE RUE	unité/demi-journée + droits fixes **	<b>34.00€</b>
CHAUSSEE RETRECIE	unité/demi-journée + droits fixes **	<b>24.00€</b>
<b>CHANTIER IMMOBILIER</b> (installations ayant une incidence sur la circulation sur une durée égale ou supérieure à une semaine)		
Chantier immobilier ayant une incidence sur la circulation : <b>chaussée rétrécie</b>	forfait hebdomadaire	<b>220.00€</b>
	forfait mensuel	<b>660.00€</b>
Chantier immobilier ayant une incidence sur la circulation : <b>Barrage de rue</b>	forfait hebdomadaire	<b>300.00€</b>
	forfait mensuel	<b>900.00€</b>
Chantier immobilier ayant une incidence sur la circulation (chaussée rétrécie ou barrage de rue)	forfait trimestriel	<b>1 530.00€</b>
<b>DROITS FIXES</b> **Les droits fixes sont perçus une fois dès le premier jour d'occupation, à l'occasion de la délivrance d'une permission de voirie pour l'exécution de travaux.		<b>16.00€</b>

CONDITIONS D'EXONERATION DECIDEES PAR LE MAIRE SUR PROPOSITION DE L'ADJOINT: TOUTES ASSOCIATIONS LOI 1901

Précisions : \* 3 cas de gratuité prévus par l'article L2125-1 du code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CM 18/03/2013)

\*\* ces droits fixes sont perçus une fois, dès le premier jour d'occupation, à l'occasion de la délivrance d'une permission de voirie pour l'exécution de travaux, à l'exception des travaux de concessionnaires, des travaux de voirie réalisés pour le compte des Administrations publiques.

#### 5. ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je soussigné(e) ----- (auteur de la demande), certifie exacts les renseignements contenus dans la demande et **m'engage à respecter les prescriptions** de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à ne pas débiter les travaux avant de l'avoir obtenue, à **m'acquitter de la redevance de l'occupation du domaine public correspondante** (suivant tarification figurant dans le tableau plus haut) :

Signature du demandeur

Date de la demande : -----

#### Rappel :

- une copie du titre d'occupation sera transmise au trésorier Municipal pour mise en recouvrement des sommes dues.
- **En aucun cas cette demande ne vaut accord. Seul l'arrêté municipal a valeur d'autorisation.**

Hôtel de Ville de Nevers - 58036 NEVERS CEDEX ☎ 03 86 68 48 89 ou 03 86 68 43 43  
Fax 03 86 68 48 10 – Adresse E-mail: [domaine.public@ville-nevers.fr](mailto:domaine.public@ville-nevers.fr)